Le Conseil municipal s'est réuni mardi 17 octobre 2023, à 20 heures sous la présidence de Jean Claude DARLET, maire.

Etaient présents : Jean-Claude DARLET, Céline LANTHEAUME, Bertrand REY, Fabrice PRUNELLE, Laurent RICHARD, Etienne PETITJEAN, Annie GUEFFIER, Ana ANES GOMES FERNANDES, Jean-Pierre ROSE, Valérie BELLIER, Isabelle FREIXAS, Emilie THOBIE, Cédrik GARDON, Jérôme BATAILLER, Frédéric JACQUET

Absents : néant
Secrétaire : Bertrand REY

L'ordre du jour était le suivant :

1) **Délibération : avis commune - autorisation environnementale carrières FROMANT**
2) **Délibération : débat Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
3) **Convention avec SMVIC : mise en place outil de dématérialisation pour la déclaration « meublés de tourisme » (DECLALOC)**
4) **Questions diverses**

1) Délibération : avis commune - autorisation environnementale carrières FROMANT

Présentation faite du projet de réouverture de la carrière située quartier Fayet – Vallin faite par l'entreprise Fromant et Artifex.
Après avoir présenté la localisation précise de la zone d'étude et les limites de d'exploitation, l'historique de la société, et l'intérêt du site, il a été présenté les caractéristiques principales du projet :

- Production annuelle : 40000t/an soit 7 camions/jour environ pendant une durée de 30 ans.
- Une partie (Sud Est) déjà existante sera non travaillée (site environnemental)
- Une pelle mécanique et un engin verseur sont présents sur site.
- Pas de traitement sur site (concassage, triage, etc.)
- Ouverture de la carrière du lundi au vendredi, 7h30-12h00-13h30-17h00
- Une route privée avec accès par convention sera créée pour éviter le trafic dans le hameau de la Rivière par exemple,
- Profondeur maximale de creusement : 18m (moyenne)

Il a par ailleurs été réalisé des études environnementales, études acoustiques et d'empoussièrement permettant de mesurer les écarts éventuels tout au long de l'exploitation de la carrière.

Après un vote de l'ensemble des élus, Il a été décidé à l'unanimité du conseil municipal de donner un avis favorable à la réouverture de la carrière.

2) Débat Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le projet de PADD de la démarche PLUI a été présenté au Conseil Municipal. Successivement, le Maire a exposé le cadre du PLUI et un récapitulatif des travaux menés, le cadre du PADD et l'organisation du débat dans la commune et les orientations du projet de PADD. Cette synthèse a occasionnée un débat dont les questions suivantes se sont révélées :

(reprendre les questions notées par Pauline durant le débat)

Question 1 : Quand un local commercial est libre, comment choisir le type d'entreprise et d'activité que la commune souhaite ? Il y a une inscription dans le PLU avec des AOP commerciales dans lesquelles sont spécifiés les types de commerces, activités qui seront autorisés par zone ou de manière plus générale.

Question 2 : Quel type d'hébergement il manque sur la commune ? Il manque essentiellement des hébergement de tourisme de courte durée et d'affaires.

Question 3 : Comment réfléchir au problème de transport des usagers sur la commune ? Ce n'est pas dans le PLU qu'une réflexion peut être mené pour le volet transport. C'est plus une réflexion sur les emplacements des logements et les autorisation de construction à proximité des moyens de transport.

Question 4 : Est-ce que les propriétaires de grandes parcelles seront bloqués pour des projets de constructions ? Non, il sera possible au propriétaire de faire une division parcellaire pour vendre et faire une construction, il sera même préférable de partir sur un projet comme celui-ci.

3) Convention avec SMVIC : mise en place outil de dématérialisation pour la déclaration « meublés de tourisme » (DECLALOC)

L'utilisation de l'outil DECLALOC est gratuit et il pourra être utilisé par les propriétaires de « meublés de tourisme ».
Après un vote de l'ensemble des élus, Il a été décidé à l'unanimité du conseil municipal de donner un avis favorable pour signer cette convention avec SMVIC.

4) Questions diverses :

- Repas des anciens le samedi18 novembre à midi.
- L'appartement Cassini a été restauré :

Après un vote de l'ensemble des élus, Il a été décidé à l'unanimité du conseil municipal de proposer la location de l'appartement pour un montant de 750€ (Hors charge).

- Samedi 28 octobre 9h00 : Prise de commandement du chef de caserne de l'adjudant.
- Epareuse : Proposition d'achat d'une épareuse pour un montant de 15 500€ TTC (2700h).

Après un vote de l'ensemble des élus, Il a été décidé à l'unanimité du conseil municipal de donner un avis favorable à l'achat de ce matériel.

La séance est levée à 22h25 un prochain conseil municipal est programmé pour le mercredi 13 décembre à 19h, salle Cassini.